



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190527-2019_04_PV05-DE

SÉANCE DU 27 MAI 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCA-RAZ, Conseiller délégué, François-Didier BASSET, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE , Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CAR-RERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYS-SIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel GALAND, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Patrick NIVET, Pâque-rette PEYRIDIEUX, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ, Nouredine BOUACHERA, Jean-Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Fabienne FONTENEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Eric LA-COUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Agnès SE-JOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel VACHER pouvoir à Pâquerette PEYRIDIEUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 61
Nombre de conseillers absents : 16
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 13

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2019-05-108 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 10 avril 2019

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

2019-05-109 : Convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la commune de Coutras - année 2019

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Commune de Coutras et de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer ladite convention avec la Commune de Coutras.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Bernard GUILHEM, en l'absence de Jacques LEGRAND

2019-05-110 : Ouverture à la constructibilité d'une zone 2AU sur le PLU de la Commune de Les Eglisottes

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire valide le projet de modification du PLU au regard des motivations de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU ;

2019-05-111 : Modification du PLU de la Commune de Cadarsac

A l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'engager une procédure de modification du PLU pour répondre aux objectifs précités ;
- de donner autorisation au président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;
- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;
- de décider d'abroger l'arrêté n°2018-11 en date du 12 octobre 2018 prescrivant la modification simplifiée du PLU de la commune de Cadarsac.

Rapporteur : Madame Gabi HOPER, en l'absence de Jacques LEGRAND

2019-05-112 : Association Vivons avec le Moulin de Porchères. Subvention 2019

A la majorité, **58 pour et 2 abstentions** (*Pâquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER*) – non participation de David REDON,

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 10 000 € à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » dans le cadre du développement de l'activité du moulin, des animations et produits visites qu'elle développe sur le site toute l'année, selon les modalités décrites ci-avant,
- à verser une subvention complémentaire de 5 000 € maximum à l'association, sur présentation du bilan de la nouvelle activité « waterbike », en fonction du déficit observé sur cette activité,
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention, convention annexée à la présente délibération.

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

2019-05-113 : ZAE Anglumeau : acquisitions foncières

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

2019-05-114 : Modernisation du restaurant inter-entreprise : soutien à l'association des industriels de La Cali

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 13 000 € à l'Association des Industriels de La Cali pour la modernisation du restaurant inter-entreprises ;
- signer la convention de partenariat avec l'Association des Industriels de La Cali.

2019-05-115 : Convention de partenariat avec l'Adie

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

2019-05-116 : Convention de partenariat avec Initiative Gironde

A l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

2019-05-117 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Libourne pour la construction d'une capitainerie

A la majorité, **60 pour et 2 abstentions** (*Jean-Claude ABANADES, Francis PEJEAN*),

Le Conseil communautaire décide:

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Libourne d'un montant de 150 000 € au titre de la construction d'une capitainerie avec rooftop ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Libourne ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 DFIN 0.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2019-05-118 : Modification du projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023

A l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter à nouveau le Programme Local de l'Habitat,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à transmettre, pour avis, le projet de PLH aux 45 communes de La Cali et au Pôle Territorial du Grand Libournais, conformément à l'article R302-11 du code de la construction et de l'habitation,

2019-05-119 : Fixation des tarifs des séjours des vacances d'été 2019

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 6 à 10 ans dans le Puy-de-Dôme à la Bourboule du 7 au 12 Juillet 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	480,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

- Pour le séjour des 35 enfants âgés de 11 à 14 ans dans le Pays basque à Anglet du 20 au 31 Juillet 2019 (12 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	940,00 €
420,00 €	430,00 €	440,00 €	450,00 €	460,00 €	470,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille.

EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2019-05-120 : Syndicat Mixte Gironde Numérique - Contribution 2019 et renouvellement de l'adhésion de La Cali aux services numériques mutualisés

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser au Syndicat Mixte Gironde Numérique l'adhésion de La Cali d'un montant de 22 345 € au titre de l'année 2019.
- à reconduire la participation de La Cali aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique pour un montant annuel de 44 434 € permettant l'accès à ces services numériques à l'ensemble des communes de La Cali ainsi qu'aux CCAS/CIAS et RPI du territoire.
- à effectuer toutes démarches utiles et à signer tout acte afférent à ces opérations, en particulier les conventions ou leurs avenant réglant les relations entre La Cali, les communes de la Cali qui souhaitent bénéficier des services et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2019-05-121 : Subvention à l'association "Jeun's attitude" au titre de l'année 2019

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 1 600 € au titre de l'année 2019,
- signer la convention afférente.

2019-05-122 : Fixation des tarifs des séjours organisés par les Espaces jeunes pendant les vacances d'Eté 2019

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à fixer les tarifs des séjours organisés par les structures jeunesse de La Cali pendant les vacances d'été 2019, selon la grille tarifaire annexée ci-dessous :

SEJOURS ETE 2019 (par ordre chronologique)	STRUCTURES (responsables de l'organisation)	
SEJOUR ITINERANT 09 au 12 juillet (3 jours) 8 jeunes – 11/17 ans	IZON	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 03/06/2019 Reçu en préfecture le 03/06/2019 Affiché le ID : 033-200070092-20190527-2019_04_PV05-DE </div> Entre 851 et 1100 € : 39 € Entre 1101 et 1250 € : 49 € Entre 1251 et 1500 € : 59 € Plus de 1500 € : 69 €
SEJOUR A BISCAROSSE 08 au 12 juillet (5 jours) 16 jeunes – 11/17 ans	ST DENIS DE PILE	Inférieur à 400 € : 95 € Entre 401 et 900 € : 105 € Plus de 900 € : 115 €
SEJOUR AU PORTUGAL : FARO 15 juillet au 20 juillet (6 jours) 20 jeunes – 11/17 ans	IZON/ARVEYRES	Inférieur à 600 € : 307 € Entre 601 et 850 € : 312 € Entre 851 et 1100 € : 322 € Entre 1101 et 1250 € : 333 € Entre 1251 et 1500 € : 348 € Plus de 1500 € : 368 €
SEJOUR A ITXASSOU 15 au 20 juillet (6 jours) 16 jeunes – 11/17 ans	COUTRAS	Inférieur à 400 € : 115 € Entre 401 et 900 € : 125 € Plus de 900 € : 135 €
SEJOUR A HOURTIN 23 au 25 juillet (3 jours) 16 jeunes 11/17 ans	ABZAC	Inférieur à 400 € : 48 € Entre 401 et 900 € : 58 € Plus de 900 € : 68 €
SEJOUR A LEON 22 juillet au 26 juillet (5 jours) 24 jeunes – 11/17 ans	ST SEURIN SUR L'ISLE	Inférieur à 400 € : 32 € Entre 401 et 900 € : 42 € Plus de 900 € : 52 €
SEJOUR AU ZOO DE BEAUVAL 29 au 31 juillet (3 jours) 48 jeunes – 11/17 ans	ABZAC – COUTRAS – GUITRES – ST DENIS DE PILE	Inférieur à 400 € : 40 € Entre 401 et 900 € : 50 € Plus de 900 € : 60 €
SEJOUR A L'ILE D'OLERON 05 au 09 août (5 jours) 16 jeunes – 11/17 ans	GUITRES	Inférieur à 400 € : 85 € Entre 401 et 900 € : 95 € Plus de 900 € : 105 €
SEJOUR A LARUNS 19 août au 23 août (4 jours) 16 jeunes – 11/17 ans	IZON	Inférieur à 600 € : 66 € Entre 601 et 850 € : 71 € Entre 851 et 1100 € : 81 € Entre 1101 et 1250 € : 91 € Entre 1251 et 1500 € : 106 € Plus de 1500 € : 126 €

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2019-05-123 : Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :
 - création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation 23h/35h et suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation 20h/35h avec effet au 1^{er} mai 2019.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 18h45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 03 juin 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Li-bournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190527-2019_04_PV05-DE